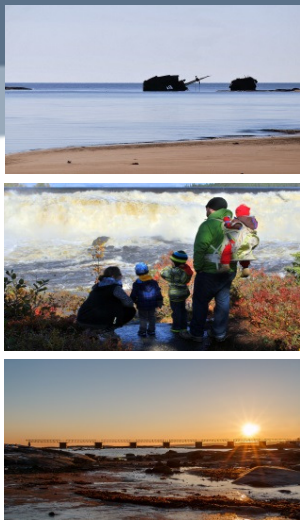




BANQUE DE CANDIDATURES - BRIGADIERS SCOLAIRES

(Poste temps partiel sur appel)

La Ville de Port-Cartier est située sur la Côte-Nord, en bordure du fleuve St-Laurent. Les défis y sont donc nombreux et intéressants! La proximité des parcs naturels, des plages, du bord de l'eau et des montagnes en font un endroit idéal pour pratiquer les activités de plein air. L'accessibilité des infrastructures et des commodités offre aux citoyens une excellente qualité de vie. La Ville de Port-Cartier est reconnue pour son dynamisme : les activités sportives et culturelles sont omniprésentes et pour tous les goûts.

Les personnes intéressées devront soumettre un curriculum vitae, accompagné d'une copie de toutes les attestations d'études requises, au plus tard, **le 30 novembre 2019** à l'adresse suivante :

**Service des ressources humaines
VILLE DE PORT-CARTIER
40, avenue Parent
Port-Cartier (Québec) G5B 2G5
✉: emploi@villeport-cartier.com**

LE POSTE

Sous l'autorité du contremaître du Service de la prévention incendie et de la sécurité publique, les titulaires auront la responsabilité, entre autres, de surveiller les enfants qui traversent aux intersections à l'aller et au retour de l'école afin de prévenir les accidents de la circulation. Les brigadiers scolaires assurent également la sécurité des enfants, les informent et les renseignent sur les règles de sécurité.

LES QUALIFICATIONS

- Habileté à communiquer avec les enfants d'âge scolaire
- Connaître la signalisation routière en vigueur
- Grande disponibilité

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur pour le personnel syndiqué de la Ville de Port-Cartier. Le salaire horaire est de 20,51 \$.